

2015

Canton du Jura (CH/JU)

Mandant

Canton du Jura

Mission

Elaboration de la conception directrice du développement territorial 2030



Suite à l'entrée en vigueur de la LAT révisée, le Canton du Jura a lancé la procédure de révision de son Plan directeur (PDCn). La Conception directrice du développement territorial 2030 en constitue la première étape.

La Conception directrice est le volet stratégique du PDCn. Elle définit au moyen d'une carte et de lignes directrices les principes fondamentaux du développement territorial souhaité jusqu'en 2030 et assure une cohérence entre les différents niveaux institutionnels et domaines traités dans le PDCn.

Les principaux acteurs du développement territorial ont été étroitement associés à l'élaboration de la Conception directrice lors d'entretiens et d'ateliers de travail. Plusieurs ateliers ont ainsi été mis sur pied avec un groupe d'experts, les représentants des communes, les responsables des services cantonaux et la Commission consultative pour l'aménagement du territoire (CCAT).

Ces étapes de concertation ont permis de faire évoluer l'avant-projet de l'image directrice et émerger les grandes orientations du développement territorial 2030.

La Conception directrice est composée :

- > d'une image directrice représentant en plan et sous forme de lignes directrices les grandes orientations du développement territorial à l'horizon 2030 ;

- > d'un texte explicatif des axes stratégiques, lignes directrices et principes du développement territorial à l'horizon 2030.

Illustrations

Haut : Atelier de travail

Bas : Image directrice

